

Aides à domicile

L'aide à domicile au service des retraités : une équipe de professionnels intervient au domicile pour aider et accompagner la personne âgée. Elle trouve avec elle les solutions les mieux adaptées à ses besoins.

Les aides à domicile contribuent au maintien de la personne âgée dans son environnement quotidien.

C'est en concertation avec elle, sa famille et les professionnels de santé qu'elles préconisent les interventions.

Celles-ci concernent le ménage, les courses, l'entretien du linge, l'aide à la toilette ou à la préparation des repas.

Il peut également s'agir d'aider la personne bénéficiaire dans ses démarches administratives, de l'accompagner pour ses déplacements à l'extérieur, mais également de fournir un soutien moral.

L'action du service aide à domicile s'appuie sur un réseau de partenaires actifs.

Qui finance l'aide à domicile ?

Deux organismes financent le dispositif selon le niveau de dépendance de la personne - établi lors de l'évaluation à domicile - et son niveau de ressources.

Il s'agit de la caisse de retraite principale dont dépend le bénéficiaire ou du Département par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Fichier

[Demande Allocation personnalisée à l'autonomie \(.pdf - 1.45 Mo\)](#)

Centre communal d'action sociale (CCAS) - Retraités

Passage Albert-Thomas
1 place Henri Barbusse
(entrée du passage à proximité du 1 place Henri-Barbusse)
94250 Gentilly
France

[0147405867](tel:0147405867)

[0615123122](tel:0615123122)

tournesol@ville-gentilly.fr

Comment bénéficier de l'aide à domicile ?

Contactez le service retraités qui, selon votre situation, vous informera et sollicitera l'intervention des organismes financeurs adaptés.

rgba(255,255,255,1)